

AVIS AU PUBLIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Clôture de la concertation relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence

La concertation sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ouverte depuis le mois de juin 2015, se clôturera le 1^{er} juin 2018 inclus.

Jusqu'à cette date, le dossier de concertation du PLUi est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts éventuels), au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence (1), dans les mairies des 18 communes membres, dans les 8 mairies de secteur de Marseille.

Le public peut adresser par courrier ses observations, jusqu'au 1^{er} juin inclus, à l'attention de Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence (2) ou par mail (3).

Le public peut consigner ses observations jusqu'à la date visée ci-dessus. Ce dossier de concertation est aussi consultable sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence (4).

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction de la Planification et de l'Urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence (5) jusqu'au 1^{er} juin 2018 inclus.

Après cette date, aucune observation ne pourra être enregistrée.

-
- (1) - Métropole Aix-Marseille Provence – le Pharo - 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille
 - (2) - Métropole Aix-Marseille Provence – concertation sur le PLUi de Marseille Provence – Les Docks – Atrium 10.7 – BP 48014 – 13567 Marseille cedex 02.
 - (3) - dapu.plui-concertation.marseilleprovence@ampmetropole.fr
 - (4) - www.marseille-provence.fr
 - (5) - Direction de la Planification et de l'Urbanisme de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Immeuble CMCI – 2, rue Henri Barbusse – 13001 Marseille